

Règlement particulier

TIA 37 – Circuit Elite

Aix-en-Provence

Article 1 :

Le tournoi se déroulera les **25 et 26 octobre 2025** selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier rappellent ou complètent le RGC. Ce tournoi fait partie du circuit Elite de la FFBAD.

- Numéro d'autorisation du tournoi : **en cours**
- Date de limite d'inscription : **8 octobre 2025**
- Date de prise en compte des points CPPH : **9 octobre 2025**
- Date du tirage au sort : **11 octobre 2025**

Article 2 :

Pour participer, les joueur·se·s devront être licencié·e·s à la FFBAD ou dans l'une des fédérations limitrophes le jour du tirage au sort. Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement. L'âge minimal d'un·e joueur·se pouvant participer doit être en adéquation avec le règlement FFBAD et ce·tte joueur·se devrait être en possession lors de l'inscription, des autorisations requises.

Article 3 :

La juge-arbitre de la compétition est Catherine PRAT et ses adjoints sont : Marie-Odile PUYPE, Joachim et Simone ULRICH, Christophe BROUCHON, Patrice MAFFAIT. Les décisions du juge arbitre et de ses adjoints sont sans appel. La GEO est Aurélie BOLLORÉ.

Article 4 :

Les juges-arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout·e joueur·se qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Les joueur·se·s et coaches devront respecter les codes de conduite de la FFBAD.

Article 5 :

Chaque participant·e inscrit·e doit connaître les sanctions encourues par un·e joueur·se ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il·elle devra prévenir le club organisateur et la juge-arbitre de sa non-participation avant la compétition et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives, en précisant, ses nom, prénom, n° de licence ainsi que les dates, lieu et nom de la compétition, à la Ligue PACA de Badminton :

- Par email : competition@sudbad.fr
- Par courrier : CLOT – Ligue PACA de Badminton – Maison de la Mer – Av. des Sables d'Or – BP505 – 13895 Fos/Mer Cédex (Merci de noter au dos votre nom et les date et nom de la compétition)

Article 6 :

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 7 :

Les joueur·se·s des tableaux de simple, double ou mixte série Elite devront être de niveau N1 ou assimilé. Il est toutefois possible de compléter un tableau élite incomplet simple, double ou mixte avec des N2 **volontaires** en respectant la hiérarchie au CPPH.

Les tableaux de simple Elite se joueront en poules de 3 pour la phase qualificative (maximum 24 joueur·se·s) puis en élimination directe avec un sortant par poule.

Les doubles et mixtes Elite seront limités à 12 paires, avec 2 sortants par poule.

Pour les autres séries, les 5 tableaux sont possibles si le nombre de joueur-se-s le permet et sont réparties par chiffres croissants (S1, S2, S3....) et par ordre décroissant des CPPH en favorisant autant que faire se peut les poules de 4.

La taille des tableaux sera limitée afin de respecter le nombre maximum de matchs par jour (8) par joueur-se. L'organisation pourra rajouter le cas échéant des séries, pour le bon déroulement du tournoi et le respect des règlements de la FFBaD.

Dans le cas où le nombre d'inscrits ferait dépasser le nombre de matchs autorisés ou possible compte tenu du nombre de terrains, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits en prenant en compte la date d'inscription, les joueur-se-s restant-e-s étant placé-e en liste d'attente.

Article 8 :

ELITES :

- **Samedi:** simples jusqu'aux 1/2 incluses le matin (si possible) puis mixtes jusqu'aux 1/2 incluses (si possible).
- **Dimanche:** doubles et les 1/2 (non jouées la veille) et finales des tableaux de simples et mixte.

Les joueurs du circuit Elite devront obligatoirement faire partie des tableaux Elite pour pouvoir jouer en Simple et Mixte. Il est cependant possible de s'inscrire en série Elite sur un tableau et dans une autre série sur un autre tableau, dans ce cas, il ne sera pas possible de s'inscrire en simple et mixte.

AUTRES SÉRIES :

Samedi : simples ou mixte tableaux complets finales incluses. Un-e joueur-se s'inscrira soit en simple soit en mixte, le cumul entre ces 2 tableaux n'est pas autorisé.

Dimanche : doubles

Article 9 :

Un-e joueur-se pourra jouer dans 2 séries différentes. Par contre dans une paire une différence de CPPH trop importante entre les 2 partenaires (par exemple un écart de 3 niveaux de classements) pourra entraîner la désinscription de la paire si elle ne peut pas rentrer dans une série en accord avec le RGC et pour une homogénéité maximale des séries et tableaux.

Article 10 :

Les organisateurs, en accord avec la Juge-arbitre principale, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, les séries ou le mode d'élimination, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 :

Le nombre de tableaux par joueur-se est limité à deux. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Les droits d'engagement hors-série Elite sont de 22€ pour un tableau et de 25€ pour deux tableaux (contribution FFBAD et ligue incluses). Pour la série Elite : simple ou double ou mixte 37€ (contribution FFBAD et ligue incluses).

En cas de joueur-se-s inscrit-e-s au choix, les paires formées le seront avec prévalence du meilleur classement de la paire.

Article 12 :

En cas de forfait d'un-e participant-e ou d'une paire, le-a joueur-se ou la paire pourra être remplacé-e par les premier-e-s joueur-se-s inscrit-e-s sur la liste d'attente mais avec un maintien maximal du CPPH du-de la joueur-se ou paire défaillante. Pour le bon déroulement de la compétition, en accord avec la juge arbitre et l'organisation, un-e joueur-se éliminé-e dans un tableau, pourra exceptionnellement être autorisé-e à remplacer un forfait dans un autre tableau, si les conditions de classement et CPPH le permettent et qu'aucun-e joueur-se en liste d'attente ne

permet de faire le remplacement comme décrit ci-dessus.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Article 13 :

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une inscription erronée seront supportées par le-la joueur-se ou le club ayant fait l'inscription. Les joueur-se-s devront s'inscrire directement sur Badnet. Les droits d'inscription sont à régler :

- en ligne,
- ou par virement,
- ou par chèque à l'ordre de l'AUC Badminton et envoyer par courrier à :

Aurélie BOLLORÉ
398 avenue Jean Paul Coste
Bâtiment N3
13100 Aix en Provence

Article 14 :

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible, la numérotation du programme.

Tout-e joueur-se doit être présent-e dans la salle au minimum 40 min avant son premier match. Une fois un tableau d'une série débuté, tout-e joueur-se de ce tableau et dans sa série pourra être appelé-e jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

Tout-e joueur-se désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au-la juge-arbitre présent-e et à la table de marque.

Article 15 :

Tout-e joueur-se ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié-e par le-a Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Article 16 :

Les volants en plumes seront obligatoirement utilisés dans toutes les séries. Ils seront à charge égale entre les joueurs.

Pour la série Elite les volants seront fournis à partir des 1/4 finales à raison de 6 volants maximum par match. Si, à partir des 1/4 de finale, les joueur-se-s ont besoin de plus de 6 volants, ils utiliseront leurs propres volants.

En cas de désaccord entre eux, c'est le volant officiel (Victor Queen) en vente dans la salle, qui sera utilisé.

Article 17

Chaque participant-e mineur-e à la compétition doit être placé-e, explicitement et en permanence sous la responsabilité d'un-e adulte responsable, connu-e du-la juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineur-e-s.

Article 18

Les matchs sont auto-arbitrés, sauf les ½ finales et finales dans la mesure du possible. Mais certains matchs pourront être arbitrés sur autorisation du-la juge-arbitre.

Article 19 :

Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le temps minimum de repos entre les matchs est de 20 minutes, il pourra toutefois être réduit ou augmenté

sur décision du corps arbitral et en accord avec les joueur·se·s concerné·e·s.

A la fin du match le(s) vainqueur(s) doit(vent) saisir les résultats sur les tablettes mises à leur disposition (ou à la table de marque en cas de problème technique). Si les matches sont arbitrés, cela sera de la responsabilité de l'arbitre.

Article 20 :

Quelle que soit la salle, tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera jugé "let" au service [1 fois] et "faute" en cours de jeu. Si un volant touche un filin de structure de basket, il sera compté let au service et en cours de jeu.

Article 21 :

Tout·e joueur·se devra se faire pointer dès son arrivée dans la salle chaque jour de compétition.

Article 22 :

Tout·e joueur·se doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 23 :

Pour des raisons d'équité entre les terrains d'une même salle, le coaching permanent est autorisé uniquement si la configuration de la salle le permet. Dans le cas contraire, il sera autorisé uniquement pendant les arrêts de jeu à 11 et entre les sets.

Article 24 :

Seul·e·s auront accès au terrain de jeu : les joueur·se·s disputant un match, leurs entraîneur·e·s pendant les périodes où le coaching est autorisé, les organisateur·trice·s, les arbitres, les juges de lignes, les juges-arbitres.

Article 25 :

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 26 :

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Des contrôles pourront être organisés.

Merci de respecter ce règlement afin que chacun d'entre nous passe, durant ce tournoi, un excellent moment ! Merci de votre participation...